



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERES SUR
L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-
BRUAY ARTOIS LYS ROMANE (6 LOTS) – SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES A BONS DE
COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2151-2 1° et R.2161-2 à R.2461-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet des prestations topographiques et foncières sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductibles tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Prestations topographiques - secteur Nord-Est, avec un montant maximum annuel de 500 000 € HT
- Lot 2 : Prestations topographiques - secteur Nord-Ouest, avec un montant maximum annuel de 400 000 € HT
- Lot 3 : Prestations topographiques - secteur Sud, avec un montant maximum annuel de 400 000 € HT
- Lot 4 : Prestations foncières - secteur Nord-Est, avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT
- Lot 5 : Prestations foncières - secteur Nord-Ouest, avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT
- Lot 6 : Prestations foncières - secteur Sud, avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 25 février 2025, a décidé de retenir les propositions des sociétés suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Prestations topographiques - secteur Nord-Est, société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant de 65 740,00 € HT issu du détail quantitatif estimatif

Lot 2 : Prestations topographiques - secteur Nord-Ouest, société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant de 125 225,00 € HT issu du détail quantitatif estimatif

- Lot 3 : Prestations topographiques - secteur Sud, société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant de 246 500,00 € HT issu du détail quantitatif estimatif

- Lot 4 : Prestations foncières - secteur Nord-Est, société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant de 34 035,00 € HT issu du détail quantitatif estimatif

- Lot 5 : Prestations foncières - secteur Nord-Ouest, société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université – Technoparc Futura BP 30583, pour un montant de 40 070,00 € HT issu du détail quantitatif estimatif

- Lot 6 : Prestations foncières - secteur Sud, groupement 2CT (mandataire), située à Lens (62302), 81bis rue René Lanoy, et SARL HUGUES LAPOUILLE (co-traitant), située à Hazebrouck (59522), 41 rue de la Clef BP 116, pour un montant de 71 110,00 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des prestations topographiques et foncières sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductibles tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Prestations topographiques - secteur Nord-Est avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT

- Lot 2 : Prestations topographiques - secteur Nord-Ouest avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT

- Lot 3 : Prestations topographiques - secteur Sud avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT

- Lot 4 : Prestations foncières - secteur Nord-Est : avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT ;

- Lot 5 : Prestations foncières - secteur Nord-Ouest : avec la société BOGAERT ET GOZE, située à Béthune (62411), 1485 rue de l'Université, Technoparc Futura BP 30583, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT

- Lot 6 : Prestations foncières - secteur Sud avec le groupement 2CT (mandataire), située à Lens (62302), 81bis rue René Lanoy, et SARL HUGUES LAPOUILLE (co-traitant), située à Hazebrouck (59522), 41 rue de la Clef BP 116, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **. 2.0. MARS 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **2 1 MARS 2025**

Et de la publication le : **2 1 MARS 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond